

Avec le SMC, j'agis, je trie  
TOUS MES EMBALLAGES

ÉDITION  
2019

# Guide pratique du tri



HAUT VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



[www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

# LE TRI DEVIENT PLUS FACILE !

«Tous les emballages et tous les papiers se trient dans le bac jaune.»



Après la dotation de bacs individuels pour le tri des emballages sur l'ensemble du territoire du SMC, le syndicat fait évoluer ses consignes de tri. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2019, TOUS les emballages et TOUS les papiers se mettent dans le bac jaune.

Ces nouvelles règles de vie vont vous simplifier le geste de tri et permettre de recycler encore plus vos déchets.

L'extension des consignes de tri, combinée au compostage, permet d'alléger considérablement votre bac vert (ordures ménagères).

Ce guide pratique a été réalisé afin de vous aider à bien trier vos déchets. Il est votre document de référence.

*«La mobilisation de tous est essentielle pour trier plus et mieux tout en réduisant la production de déchets. Je vous remercie, par avance, pour votre geste citoyen.»*

**Régis BILLEROT**  
Président du SMC



# SOMMAIRE

- 4 Emballages ménagers, dans le bac jaune
- 6 Papiers, dans le bac jaune
- 7 Emballages en verre, en apport volontaire
- 8 Déchets de la cuisine et du jardin, dans le composteur
- 9 Ordures ménagères, dans le bac vert
- 10 Déchets acceptés en déchetterie
- 14 Textiles, linge de maison et chaussures
- 15 Réduction des déchets

## UNE QUESTION ?

**Syndicat Mixte à la Carte  
du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine**

Adresse postale :  
BP 10023  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Le service vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h (16h le vendredi)  
3 route de Verdeil  
79800 STE-EANNE

05 49 05 37 10 - [accueil@smc79.fr](mailto:accueil@smc79.fr)



# EMBALLAGES

JE DÉPOSE EN VRAC, SANS SAC,  
TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS  
DANS LE BAC JAUNE



## EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, canettes,  
aérosols, barquettes en aluminium



## BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



## BRIQUES ALIMENTAIRES, CARTONNETTES

## NOUVEAU



## TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Pots, boîtes, barquettes, sachets,  
sacs, films plastiques



## TOUS LES PAPIERS

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Papiers alimentaires,  
emballages contenant  
des restes

Bouteilles, pots et  
bocaux en verre

Gros cartons, textiles,  
appareils électriques,  
jouets, piles...

Où les jeter?



Bac ordures ménagères



Bornes



Déchetterie

## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.
- ✓ Je mets les déchets en vrac. Je peux les écraser, mais pas les emboîter les uns dans les autres.
- ✓ Je sépare les matières différentes (exemples : pot de yaourt et opercule, boîte en carton de céréales et sachet plastique).

### Attention !

Les bacs contenant des déchets mal triés ne sont pas collectés.  
Pour toute explication, appelez le SMC.  
Un ambassadeur du tri peut vous accompagner.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les emballages sont envoyés au centre de tri SUEZ, à Poitiers qui est équipé pour séparer mécaniquement tous les emballages par matériau.  
Les matières sont revendues à des entreprises du recyclage pour fabriquer à nouveau des tôles, des plastiques...

## LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont ramassés **une semaine sur deux**, sauf pour la commune de Saint-Maixent-L'École qui est collectée chaque semaine.
- ✓ En cas de jour férié, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.



# PAPIERS



JE DÉPOSE EN VRAC  
TOUS LES PAPIERS  
DANS LE BAC JAUNE



**JOURNAUX  
MAGAZINES**



**PUBLICITÉS  
PROSPECTUS**



**COURRIERS  
ENVELOPPES**



**CATALOGUES  
ANNUAIRES**



**CAHIERS  
BLOC-NOTES**



**TOUS LES  
AUTRES PAPIERS**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Tous les papiers se trient et se recyclent.

## LES BONS RÉFLEXES

✓ J'enlève les suremballages plastiques des journaux et des revues et je les mets dans le bac jaune avec les papiers.

✓ Je ne froisse pas les papiers, je laisse les agrafes et les reliures.

✓ Si je ne consulte pas ou peu les publicités, j'appose un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres.



## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Papier photo, papier cadeau plastifié, tapisserie, papiers gras ou sales, serviettes et nappes en papier, mouchoirs

Où les jeter?



Bac ordures ménagères

# EMBALLAGES EN VERRE

▶ JE DÉPOSE EN VRAC, SANS BOUCHON,  
LES EMBALLAGES EN VERRE  
DANS UNE BORNE D'APPORT VOLONTAIRE



**BOUTEILLES**



**POTS ET BOCAUX**

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS



Vaisselle en verre, faïence, porcelaine, pots en terre cuite, vitres, miroirs, ampoules, vitrocéramique.

Où les jeter?



Déchetterie

## LES BONS RÉFLEXES

✓ J'enlève les bouchons, les capsules et les couvercles.

✓ Pour localiser précisément la borne la plus proche de chez moi, je consulte le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Le verre se recycle à l'infini ! C'est un matériau 100% recyclable.

✓ Seulement 7 bouteilles sur 10 sont aujourd'hui triées et recyclées.

# DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

▶ JE DÉPOSE DANS MON COMPOSTEUR OU EN TAS MES DÉCHETS ORGANIQUES



## DÉCHETS DE LA CUISINE

Épluchures, restes de fruits et légumes  
Marc et filtres à café, infusettes et thé  
Restes de repas (pâtes, céréales, féculents, légumes...)  
Coquilles d'œuf  
Fleurs et plantes d'intérieur fanées  
Essuie-tout



## DÉCHETS DU JARDIN

Mauvaises herbes (non grainées)  
Déchets du potager  
Feuilles mortes  
Taille de haie fraîche broyée  
Paille, sciures et copeaux (bois non traité)  
Pelouse en petite quantité

## LES BONS RÉFLEXES

✓ Je diversifie les apports, je mélange pour aider à la décomposition, j'arrose si besoin.

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Corps gras, poissons, viandes, crustacés  
Litières et excréments d'animaux  
Pantes et feuillages malades



## LE SAVIEZ-VOUS ?



✓ Le SMC met à disposition gratuitement un composteur par foyer, à retirer au siège social du SMC, à Sainte-Eanne.

✓ La fabrication du compost permet de réduire le poids de nos déchets d'environ un tiers et de produire un amendement organique idéal pour le jardin ou le potager.

✓ Pour les particuliers ne disposant pas de jardin, constituez un groupe de voisins motivés pour mettre en place du compostage partagé.

# ORDURES MÉNAGÈRES

▶ JE DÉPOSE EN SAC FERMÉ, DANS LE BAC VERT TOUS LES DÉCHETS NON RECYCLABLES, NON DANGEREUX ET NON COMPOSTABLES



## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Emballages, papiers, verres, cartons, déchets dangereux, déchets végétaux et tous les déchets à apporter en déchetterie

## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ J'allège mon bac et je produis un engrais naturel en **compostant certains déchets de repas** (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...).
- ✓ J'effectue de temps en temps le **nettoyage** de mon bac.
- ✓ Je présente mon bac au **point de regroupement**, la poignée côté rue.
- ✓ Une fois la collecte effectuée, je rentre le bac **dans ma propriété**.



## LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont ramassés **une semaine sur deux**, sauf pour la commune de Saint-Maixent-L'École qui est collectée une fois par semaine et deux fois pour certaines rues (liste des rues sur [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)).
- ✓ En cas de jour férié, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

Le règlement de collecte est téléchargeable sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

### Attention !

Ne sont pas collectés :

- ✓ les bacs non fournis par le SMC et donc non équipés de puce,
- ✓ les bacs contenant des déchets non conformes.

# AUTRES DÉCHETS

J'APPORTE  
EN DÉCHETTERIE



BATTERIES

Batteries de véhicules



BOIS

Bois traité  
Bois naturel



CARTOUCHES ENCRE

Cartouches d'encre et toners



DEEE

Déchets d'équipement électrique et électronique

Appareils ménagers, téléphones, TV, matériels informatiques, jouets avec piles, outils électroniques



DÉBRAIS / GRAVATS

Gravats

Grandes quantités à emmener en centre de stockage de Pamproux



HUILES DE VIDANGE

Huile de vidange



MÉTAUX

Métaux



PILES ET ACCUMULATEURS

Piles et accumulateurs



POLYSTYRÈNE

Polystyrène

en morceau ou plaque qui servent de protection ou d'isolant



CARTONS

Cartons



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES COUS

Déchets diffus spécifiques

Produits dangereux : peintures, solvants et diluants, acides, soude, filtres à huile, phytosanitaires



DÉCHETS VERTS

Déchets végétaux



HUILES DE FRITURES

Huiles de friture



LAMPES

Lampes, néons



MOBILIER

Mobilier

Literie, canapé, chaise, table, meuble...



PLASTIQUES

Plastiques

Seaux, mobilier de jardin, pots de fleurs



RADIOGRAPHIES

Radiographies

# LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES DES PARTICULIERS



**BRICOLAGE  
DÉCORATION**



**ENTRETIEN MAISON**



**JARDINAGE**



**CHAUFFAGE,  
CHEMINÉE  
ET BARBECUE**



**ENTRETIEN VÉHICULE**



**ENTRETIEN PISCINE**

## PILES



## LAMPES



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

## LES BONS RÉFLEXES

✓ J'apporte mes déchets spécifiques en déchetterie.

Tous les déchets issus des produits spécifiques nécessitent une collecte et un traitement adaptés, qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu.

✓ Toutes les piles et petites batteries, les lampes et néons se recyclent. Je les dépose en déchetterie ou en magasin.

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Amiante, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, matières explosives ou radioactives, médicaments, ordures ménagères, pneus, souches

### LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Si mes objets sont en bon état, je pense à les donner à la recyclerie ou à une association.
- ✓ Je charge mon véhicule en séparant bien les types de déchets.
- ✓ Je ne jette pas mes restes de produits chimiques dans les canalisations ou dans la poubelle, je les rapporte en déchetterie, dans leur emballage d'origine.
- ✓ Les tailles d'arbustes peuvent être valorisées au jardin après broyage : en paillage pour les massifs ou en compostage.
- ✓ Pour limiter le volume des tontes, je laisse la pelouse sur le terrain, je l'utilise en paillage au pied des haies ou au potager.



### LA CARTE D'ACCÈS

- ✓ La carte est obligatoire pour accéder aux neuf déchetteries du SMC.
- ✓ Le retrait de la carte est gratuit au siège social du SMC, sur présentation de la redevance des ordures ménagères (un justificatif de domicile pour les habitants de la CC de Parthenay Gâtine). La demande est également possible via le site internet du SMC ou par envoi postal de la copie de la redevance.
- ✓ Le nombre de passages est limité à 25 par an, avec la possibilité de recharger une fois la carte, sur demande auprès du SMC. La recharge des 25 passages est automatique au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- ✓ En cas de perte, vous devez acheter une nouvelle carte au SMC (6€ en 2018).



Le règlement de déchetterie est téléchargeable sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

# LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

La Crèche	→ du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h
Ménigoute	→ lundi et mercredi 9h-12h, vendredi et samedi 9h-12h et 14h-18h
Pamproux	→ lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
St-Aubin-Le-Cloud	→ mercredi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
St-Maixent-L'Ecole	→ du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h
St-Pardoux	→ lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
Secondigny	→ lundi, jeudi, samedi 9h-12h et 14h-18h
Vasles	→ mardi 14h-18h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h
Verruyes	→ mercredi, samedi 9h-12h et 14h-18h

## LA RECYCLERIE

Gérée par le SMC, la recyclerie Tri d'Enfer donne une seconde vie à des objets, matériels. En fonction des arrivages, vous y trouverez :

### VAISSELLE

Assiettes, bocaux, plats, poêles, ramequins, tasses, verres...

### AMEUBLEMENT

Buffets, bureaux, chaises, étagères, tables...

### JEUX ET ARTICLES DE PUÉRICULTURE

Vélos, jeux, poussettes, réhausseurs...

### BRICOLAGE JARDINAGE

Outils, tondeuses ...

### DIVERS

Bibelots, cadres, CD, cassettes, disques vinyle, livres...



## Ventes

Les ventes ont lieu le 2<sup>e</sup> samedi du mois et le mercredi suivant.

La recyclerie est située sur le site de la déchetterie de St-Maixent-L'École.

## LES BONS RÉFLEXES

✓ Je donne dans toutes les déchetteries du SMC mes objets pour la recyclerie.

# TEXTILES

▶ JE DÉPOSE DANS UNE BORNE OU  
À UNE ASSOCIATION LES TEXTILES,  
LINGE DE MAISON, CHAUSSURES



**VÊTEMENTS MÊME  
USÉS OU DÉCHIRÉS**



**LINGE DE MAISON**



**CHAUSSURES ATTACHÉES  
PAR PAIRE**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Vous pouvez trouver les points d'apport où déposer vos textiles, linge et chaussures sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr).

✓ En déposant vos textiles dans les points d'apport, vous participez à la réduction des déchets. Selon leur état, ils seront soit réutilisés, recyclés ou valorisés.

### Attention !

Tous les vêtements et le linge de maison se déposent propres et secs, même usés. Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être mis en sac bien fermé et les articles ne doivent pas être humides.



# RÉDUCTION DES DÉCHETS

▶ JE LIMITE  
MA PRODUCTION DE DÉCHETS



## HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Je regarde les dates de limite de consommation.  
Je fais une liste avant de faire mes courses.

## ÉCOLABELS

Je préserve ma santé en évitant l'emploi de produits dangereux (désherbants, solvants...) et préfère les produits avec un écolabel. Il garantit ses qualités d'usage et la limitation des substances dangereuses dans sa composition ou son emballage.



## ACHATS ÉCO-RESPONSABLES

J'achète moins de déchets, je fais attention au conditionnement.  
Je privilégie les produits à la coupe, en vrac, ainsi que les fruits et légumes de saison.  
J'achète des éco-recharges. Un produit concentré génère aussi moins d'emballage.

## PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DES BIENS

J'entretiens, je répare, je réutilise mes meubles, mes objets.  
Je peux aussi les donner quand je ne m'en sers plus.

## JARDINAGE AU NATUREL

Je nourris mes plantes et le sol en utilisant le compost que j'ai produit avec les restes de repas et les végétaux de mon jardin.  
Pour limiter l'apport des tontes en déchetterie, j'utilise une lame mulching, la pelouse est broyée et dispersée sur le terrain ; elle sert donc d'engrais naturel.  
Je protège mon jardin en paillant. Ainsi, je limite les arrosages et protège le sol.

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !**

## COLLECTE DES BACS

Les tournées commencent dès 4h du matin, les bacs sont à sortir **la veille** au soir du ramassage, au **point de regroupement**. Ils doivent être rentrés le plus tôt après la collecte. Le stockage et le lavage du bac sont de votre responsabilité.

Attention au stationnement gênant.

## BAC CASSÉ, VOLÉ

**Si votre bac est endommagé** (couvercle, roue, cuve cassés), informez le SMC qui se chargera de la réparation ou du remplacement du bac.

Veillez à la propreté du bac avant toute intervention.

En cas de vol, votre bac sera remplacé sur présentation de votre récépissé de dépôt de plainte.

## DÉMÉNAGEMENT

Les bacs sont attribués à une adresse.

**En cas de déménagement**, il faut les laisser en place et signaler votre départ au SMC, ainsi qu'à la commune ou communauté de communes dont vous dépendez.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Les médicaments ainsi que les seringues des patients en autotraitement doivent être rapportés dans les pharmacies qui les acceptent.



✓ Tout dépôt de déchets sur la voie publique est strictement INTERDIT et passible d'une amende.



Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine  
BP 10023 - 79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE  
05 49 05 37 10 - [accueil@smc79.fr](mailto:accueil@smc79.fr)